



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°64 du 13 avril 2006

Des élus pour vous faire entendre : Votez

Deux événements majeurs marquent cette période. La lutte contre la précarité, véritable cri de révolte poussé par les lycéens, les étudiants et les salariés qui a contraint le gouvernement à retirer le CPE et la promulgation d'une loi pour la recherche dénoncée par les personnels scientifiques. Déjà, la lutte contre la précarisation de l'emploi des jeunes scientifiques avait été au cœur des luttes récentes pour la recherche.

La loi et le dispositif qui la complète (système de pilotage par des agences, organisation territoriale par des pôles de compétitivité) modèlent la recherche autour de la flexibilité. Pour le gouvernement, le système des EPST ne répondrait pas aux priorités du moment et surtout serait trop peu tourné vers le monde de l'industrie et des services. En clair, les recherches ne sont pas suffisamment orientées vers les technologies nouvelles permettant aux entreprises de conquérir de nouveaux marchés et de bien se placer dans la « concurrence mondiale ». La faiblesse de l'investissement des entreprises dans la recherche n'est jamais condamnée. Le gouvernement préfère faire appel à son potentiel de recherche publique. Pour cela il transforme le système de recherche, affaiblit les marges d'autonomie des EPST, notamment celle du CNRS.

Ne pouvant attaquer directement le statut de fonctionnaire des chercheurs qui permet une marge de liberté, le gouvernement développe l'emploi précaire. L'ANR est un instrument implacable de ce point de vue. Loin de permettre aux chercheurs d'être questionnés par les préoccupations posées par leurs concitoyens ou par les gouvernants et de tenter d'y répondre, loin d'être une solution possible aux risques d'enfermement dans une supposée « tour d'ivoire », l'ANR fragilise la recherche de long terme ouverte sur des questionnements nouveaux, donc à risque. Elle la contraint à travailler autour de questions déjà bien identifiées, pour un temps court, avec une part grandissante de personnels employés et rémunérés pour la durée du contrat. Ces personnels précarisés sont surtout des jeunes (mais la « jeunesse » tend à s'allonger !). On est bien dans la logique qui a produit le CNE, le CPE et le contrat senior.

Ce n'est pas avec des mesures régressives que l'on trouvera des solutions au chômage des jeunes, à la précarisation des conditions de vie d'une fraction grandissante de la population, ni même pour ce qui nous concerne, à la crise des filières universitaires scientifiques.

Nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences de cette nouvelle organisation de la recherche. L'évaluation en sera bouleversée. La participation de représentants élus des personnels est contestée en raison de leur relation avec la communauté. L'expertise réalisée par quelques personnalités est privilégiée au détriment de l'élaboration collective des procédures et des critères. L'évaluation pourra difficilement être située dans un cadre plus global articulant les dimensions disciplinaire, interdisciplinaire et thématique.

La démocratie est évincée, elle n'est plus légitime. Défendons-la. Les CSD doivent remplir leur rôle de conseils auprès des Directeurs Scientifiques. Ils doivent avoir plus de capacité de réflexion sur la science et les conditions techniques du travail scientifique. Ils doivent contribuer à la définition de la politique du CNRS en liaison avec les besoins de la société, tout en tenant compte du développement économique. Nos élus dans les CSD seront au cœur de ces enjeux. Parce qu'ils réfléchissent avec leurs collègues CGT du CNRS mais aussi des autres secteurs économiques, ils seront les mieux à même de dégager ces enjeux pour permettre l'intervention des personnels.

Expériences et actions d'élus dans les CSD

Nous avons interrogé trois élus du collège C au CSD, Joël Plantard du département SPM (Sciences Physiques et mathématiques), Jean-Paul Lacharme du département SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) tous deux élus dans une section du Comité National et Gérard Mandville du département Sciences Chimiques.

BRS : Quelles sont les différences que vous pouvez observer par rapport au fonctionnement des sections du CN ?

Joël Plantard : La situation n'est pas du tout comparable à celle des sections dont le travail est parfaitement défini et qui ont des domaines d'intervention scientifiquement restreints et cohérents. Comme tout conseil, du fait de la largeur du champ des questions traitées, des problèmes de compétences des membres peuvent se poser. Néanmoins le CSD a une place particulière au sein du Comité National.

Ses principales attributions sont :

- le conseil et l'assistance aux directeurs de départements scientifiques dans la préparation et la mise en œuvre de la politique scientifique du centre dans leur domaine et sur les grandes lignes de leur action ;
- l'analyse scientifique de leur domaine et de ses perspectives d'évolution.

Jean-Paul Lacharme : En SHS s'y ajoute :

- l'évaluation de structures non évaluées par les sections comme les Maisons et Centres Français à l'Étranger.
- la définition et mise en place de programmes interdisciplinaires intra-SHS.

Gérard Mandville : Il a aussi un rôle important dans la vie des laboratoires avec la discussion des associations et fermetures des laboratoires. C'est aussi dans les CSD que sont examinés au CNRS les changements de grades des chercheurs.

BRS : De quelle politique scientifique le CSD a-t-il débattu ?

Joël Plantard : Le conseil a effectivement fourni un bilan conjoncture/prospective qui est une synthèse des différentes contributions des sections. Il a aussi par ailleurs pu donner un avis sur l'avenir du Laboratoire Léon Brillouin qui fut suivi par la direction.

En résumé, des actions intéressantes ont été menées par le CSD SPM notamment une série d'exposés (fusion, physique et environnement...) et la rédaction et l'adoption de rapports sur différents sujets (neutrons, champs magnétiques intenses, imagerie, nano sciences). Chacun reconnaît le sérieux et la qualité de ces travaux mais des regrets sont exprimés sur le fait qu'ils n'ont pas été suffisamment valorisés.

Jean-Paul Lacharme : L'interdisciplinarité a occupé une place importante dans les discussions et débats internes. Interdisciplinarité intra-SHS d'une part, interdisciplinarité « externe » avec tous les autres départements scientifiques : les sciences sociales ne veulent pas être cantonnées au rôle de « supplément d'âme » des sciences dures. Le CSD a essayé de jouer le rôle d'interlocuteur unique et fédérateur des sections SHS face aux autres disciplines.

BRS : Quelles sont les autres examens qu'il a pu faire ?

Joël Plantard : L'examen et la discussion des GDR sont aussi partis intégrantes des attributions du CSD dans la mesure où les décisions relatives à ces structures participent de la politique scientifique du département sur lesquels un avis interdisciplinaire pourrait s'avérer intéressant. La nécessité de faire des CSD des instruments d'orientation de la politique scientifique nous est apparue nécessaire.

Gérard Mandville : Nous avons longuement discuté du redécoupage des sections du département, avec les présidents des sections. Une réflexion approfondie a été menée sur la cohérence adoptée pour que les laboratoires trouvent dans les sections des interlocuteurs compétents et que leur évaluation soit correcte. Cela a été balayé dans un statu quo politique.

BRS : Quelles ont été les relations du CSD avec la direction scientifique ?

Jean-Paul Lacharme : Ces relations ont souvent été difficiles en raison de la politique de « fait accompli » menée par l'ancienne direction du département. Le CSD a toujours demandé haut et fort d'être tenu au courant suffisamment à l'avance des décisions du directeur afin de ne pas se retrouver amené à entériner celles-ci sans discussion. La nécessité de disposer des documents concernant notamment les renouvellements des contrats d'unités bien avant la tenue des assemblées n'a pas souvent été respectée. Par ailleurs, il est certain que la politique de fléchage ou de coloriage de postes passait très mal en SHS (sauf peut-être en économie). La nouvelle direction est très représentative de cette opposition.

Gérard Mandville : Je partage les remarques de Jean-Paul. Les directeurs scientifiques avaient tous pouvoirs et ne voyaient pas la nécessité d'être assistés par un conseil. Ils faisaient le service minimum, avec une interprétation plus ou moins large de leur rôle, certains acceptant les conseils. Nous avons eu deux directeurs scientifiques : si le premier était assez consensuel, le second n'avait « rien à foutre » du conseil et en utilisant ces termes, je me place à son niveau. Il a fallu se battre pour qu'il accepte d'être présent aux conseils statutaires et de considérer finalement le conseil comme une instance scientifique.

BRS : Quel bilan feriez-vous de votre action à l'intérieur de cette instance ?

Joël Plantard : Au niveau du CSD, en tant que représentant ITA, j'ai travaillé sur une étude de l'évolution du rapport ITA/chercheurs. Dans notre département il n'a jamais dépassé les 0.7. J'ai donc compulsé les données. J'ai pu établir que le rapport n'évoluait pas significativement pour le CNRS. Par contre les ITARF étaient 740 en 1995 pour un ensemble d'enseignants chercheurs évalué à 2880. En 2004, ils ne sont plus que 680 pour environ 3600 enseignants. C'est pourquoi dans nos laboratoires le calcul du ratio doit bien faire apparaître les ITARF et les ITA par rapport aux enseignants chercheurs et chercheurs. De plus au niveau des comités d'évaluation, nous pouvons constater que souvent certains ITARF doivent la moitié de leur temps aux enseignements, ce qui baisse encore le taux réel dans les laboratoires qui est souvent plus près de 0.4 voir 0.3. Ce travail a servi de base à une motion votée à l'unanimité dans le conseil et qui a été envoyée à la direction du CNRS et au ministère. Par ailleurs, j'avais commencé à préparer un recensement des besoins, par métier, discipline et niveau de qualification, de formation permanente, de carrière. Je n'ai pas pu le mener au bout faute de pouvoir recenser les différents laboratoires de notre secteur.

Jean-Paul Lacharme : Si le rôle du CSD est plus important en SHS que dans les autres disciplines en raison de l'hétérogénéité même du milieu SHS (pluridisciplinaire par nature), cet émiettement marginalise les élus C. Les différents représentants de l'assemblée ont tendance à parler pour leur chapelle (linguistique, économie, sociologie, anthropologie, histoire, droit, philosophie...). En outre, SHS est l'un des secteurs où de nombreux ITA sont en fait des chercheurs. Néanmoins, la position d'élu au CSD donne une vision privilégiée dont l'intérêt est fondamental car permettant de lire « en amont » de ce qui redescend dans les sections, la politique du CNRS et du ministère vis-à-vis des sciences sociales

LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT

Mathématiques, Informatique, Physique, Planètes et Univers.

Collège A : Jean Pierre GALAUP Orsay
Collège B : Stéphane VEESLER Marseille
Collège C : Joël PLANTARD Bordeaux
Jacques LE BRUSQ Lyon
Annick CHESTIER Paris

Chimie.

Collège A : Christian MARAZANO Gif
Collège B : Michel VIGUIER Montpellier
Collège C : Maryse JOLY Bordeaux
Joëlle SAINTON Orsay
Alain RAMEAU Strasbourg

Physique Nucléaire et Physique des Particules

Collège A : Laurent TASSAN-GOT Orsay
Collège B : Jérôme GIOVINAZZO Bordeaux
Collège C : Michel LION Caen
Christophe PREVOST Orsay
Sylvie PIERRE Orsay

Vivant

Collège A : Georges LUTFALLA Montpellier
Collège B : Michel ROUMY Toulouse
Collège C : Gérard PEHAU-ARNAUDET Paris
Henry NEEL Montpellier
Frédérique COHEN-ADAD Lyon

Planètes et Univers

Collège B : Patrick BOUMIER Orsay
Collège C : Michel ARMENGAUD Toulouse
Rémy PICHON Orsay
Patricio MORAL Gif-sur-Yvette

Environnement et Développement Durable

Collège B : Françoise HENNION Rennes
Collège C : Gilles MORVAN Strasbourg
André LACROIX Chizé
Jacky HIRSCH Strasbourg

Ingénierie

Collège A : Marc DAHAN Besançon
Collège C : Hervé DOREAU Poitiers
Christophe FONTE Nancy
Claudine GINER Le Mans

Sciences de l'Homme et de la Société

Collège A : Françoise ROLLAN Bordeaux
Collège B : André DONZEL Aix-en-Provence
Collège C : Albane BURENS Montpellier
Mireille DELBRACCIO Paris
Claire THEBAUD Toulouse

VOTEZ POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT